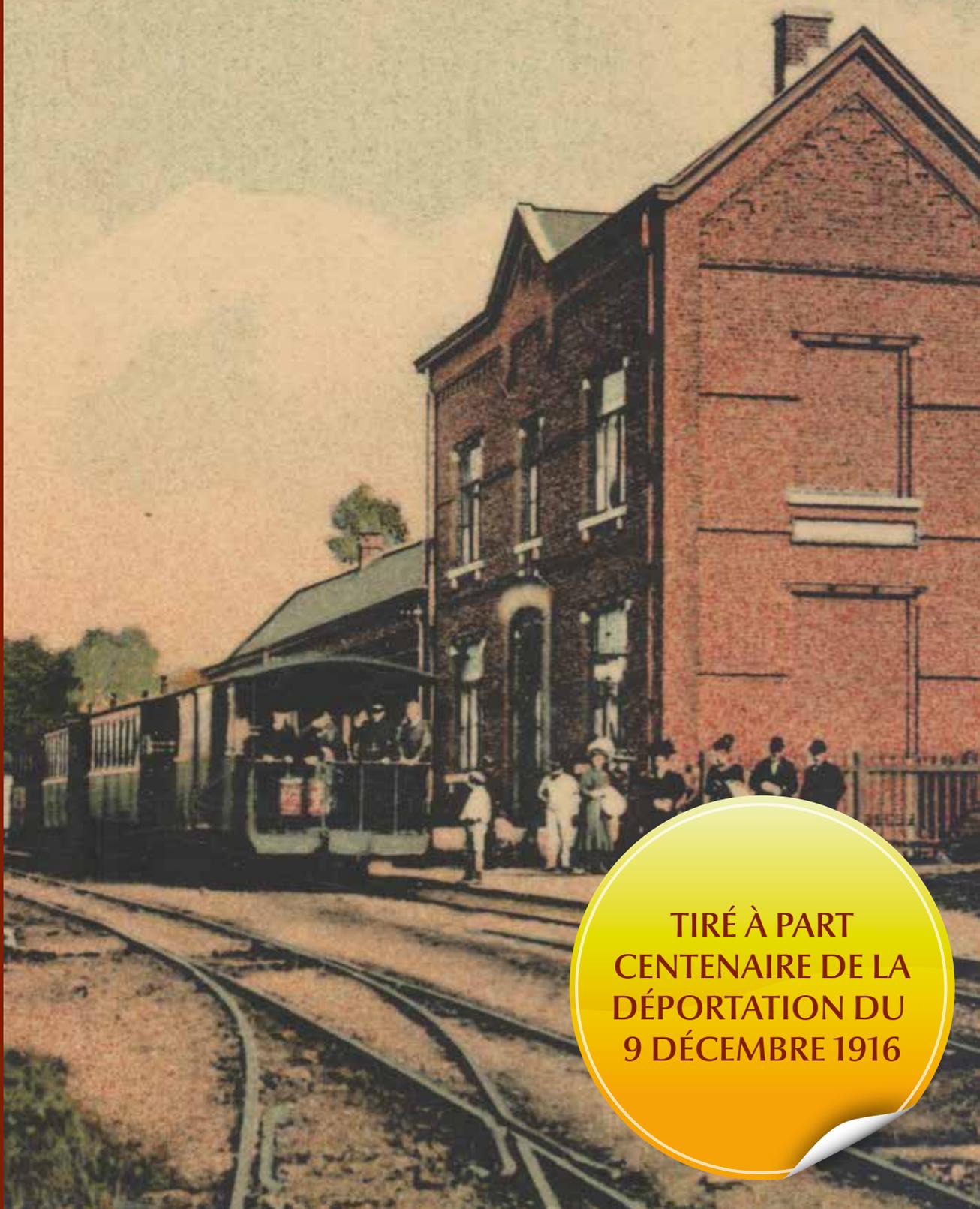


Saint-Hubert d'Ardenne

Bulletin semestriel 02-2016 – Numéro 8

La Gare de St. Hubert



TIRÉ À PART
CENTENAIRE DE LA
DÉPORTATION DU
9 DÉCEMBRE 1916

SAINT-HUBERT D'ARDENNE ASBL

« Saint-Hubert d'Ardenne, Société régionale d'histoire, d'archéologie et de sauvegarde du patrimoine hubertin » a été fondée le 24 mars 1967. Elle s'est constituée en association sans but lucratif le 7 juillet 2012.

Conseil d'administration

Jacques Charneux, président d'honneur
Richard Jusseret, président
Thierry Scholtes, secrétaire
Albert Fraipont, trésorier
Jean-Marie Baltus, vice-président
Jean-Marie Duvosquel, vice-président
Jean-Pierre Monnaie, conservateur
René Satinet
Benoît Streppe, mise en page, site Internet et
page Facebook

Siège social

route de Poix 24
6870 Saint-Hubert

www.sha.be
www.facebook.com/shardenne

TABLE DES MATIÈRES

Éditorial	1
<i>Richard Jusseret</i>	
À la Une – Un colloque scientifique à Saint-Hubert : c'est possible!	3
<i>Thierry Scholtes</i>	
Il y a un siècle : la déportation de 1916 à Saint-Hubert	7
<i>Léon Hannecart*</i>	
De Poix à Saint-Hubert en tramway à vapeur	17
<i>Benoît Streppe</i>	
En Terre de Saint-Hubert : bornes des XVI ^e et XVIII ^e siècles	33
<i>Jacques Laurent</i>	
Dom Spirlet, abbé des affaires... et homme d'affaires au fil de quatre années de correspondance (1760-1764)	39
<i>Albert Fraipont</i>	
Blessés et blessures à l'ambulance 1034 à Saint-Hubert (1914-1915)	60
<i>Jean-Pierre Monnaie</i>	

Couverture : la gare SNCV de Saint-Hubert, carte expédiée le 19 septembre 1910 (collection Jules Bay).

IL Y A UN SIÈCLE : LA DÉPORTATION DE 1916 À SAINT-HUBERT

Léon HANNECART⁺

Pour commémorer le centenaire de la déportation du 9 décembre 1916 à Saint-Hubert, nous reproduisons dans ce bulletin l'article de Léon Hannecart publié en 1978 dans le tome 2 des *Cahiers d'histoire de Saint-Hubert d'Ardenne* sous le titre original « Note sur la déportation de 1916 à Saint-Hubert ».

Léon Hannecart, né à Herchies le 19 septembre 1939, est décédé à Saint-Hubert le 7 mars 1990. Après l'enseignement secondaire à l'Athénée royal de Soignies, il fait des études d'historien à l'Université libre de Bruxelles. Au terme de celles-ci, il se consacre d'abord à la recherche, puis se présente au concours d'archiviste-paléographe. Recruté par les Archives de l'État, il est désigné en avril 1965 pour le dépôt de Saint-Hubert, créé en 1960 et opérationnel depuis 1962. Il y entame sa vie d'archiviste en juin 1966. Il remplira cette fonction pendant un quart de siècle.

Un arrêté du Grand Quartier général allemand en date du 3 octobre 1916 institua dans la zone des étapes de la Belgique occupée, un régime de travail forcé avec déportation pour toute personne inoccupée recourant à l'assistance d'autrui. Ce régime fut étendu dans les jours suivants à l'ensemble du territoire régi par l'Administration civile allemande¹.

La situation économique dans laquelle se trouvait le pays après 27 mois de guerre était franchement mauvaise. Les chômeurs secourus étaient environ 500 000, les chômeurs partiels, plus de 100 000². Les envahisseurs avaient très largement contribué à épuiser l'économie belge, en levant d'incessantes contributions de guerre et en réquisitionnant à leur profit les matières premières. De son côté, le blocus économique imposé par les Anglais avait arrêté l'introduction en Belgique de matières premières.

La subsistance de la population du territoire occupé fut organisée par le Comité national belge de Secours et d'Alimentation, avec le concours de la « Commission for relief in Belgium », organisme dirigé par l'américain H. C. Hoover, avec la collaboration des ambassadeurs des États-Unis et d'Espagne et du chargé d'Affaires des Pays-Bas à Bruxelles. Des mesures d'ordre économique et social furent prises par les autorités belges pour remédier au chômage.

1. PASSELECQ (Fernand), *Les déportations belges à la lumière des documents allemands*, Paris-Nancy, 1917, p. 3-4.

L'auteur, avocat à la Cour d'Appel de Bruxelles était au moment de la rédaction de son ouvrage, directeur du « Bureau documentaire belge » au Havre. Il avait utilisé les documents recueillis par son service. Cette documentation de base est aujourd'hui conservée dans le fonds des archives de la Commission d'enquête sur la violation du Droit des Gens (C.E.V.). L'ouvrage était en quelque sorte un livre blanc officiel du gouvernement belge du Havre, sur la déportation qui frappait la Belgique occupée.

Nous devons également à la plume de Fernand Passelecq une étude plus élaborée sur la déportation dans la série « Histoire économique et sociale de la guerre mondiale (série belge) », publication de la Dotation Carnegie pour la Paix internationale, sous le titre : *Déportation et travail forcé des ouvriers et de la population civile de la Belgique occupée (1916-1918)*, éditée aux Presses universitaires de France, Paris, 1928.

2. PASSELECQ (F.), *Les déportations belges...*, p. 107-108.

Dans la province de Luxembourg³, le Comité provincial de Secours et d’Alimentation patronna, avec l’accord et l’aide des pouvoirs publics, un certain nombre de travaux d’utilité publique comme : 1, l’établissement et l’empierrement de chemins d’intérêt local, de chemins forestiers et de culture ; 2, l’établissement et la réparation de conduites ou de distribution d’eau ; 3, le creusage et le curage des fossés ; 4, les travaux de terrassement et de déblaiement ; 5, les plantations, les coupes de bois et les défrichements ; 6, les travaux d’assainissement de terrains fangeux et de wateringues ; 7, tous les travaux d’intérêt public et d’hygiène, comme la construction de cimetières, de fosses à fumier et de citernes à purin⁴.

Les Allemands s’opposèrent peu à peu à la réalisation de nombreux travaux. Cette politique visait à créer délibérément un chômage important dans le pays, afin de permettre au *Deutsches Industriebüro* d’embaucher des chômeurs belges, destinés à remplacer les ouvriers allemands appelés par le service militaire. L’échec de la politique d’embauche amena l’autorité allemande à incriminer la « paresse⁵ » des chômeurs belges. Elle érigea donc en délits le refus de travail et l’assistance donnée aux chômeurs volontaires.

Les vides creusés dans l’armée allemande par la sanglante bataille de Verdun ne pouvaient être comblés que par l’utilisation au front de la réserve d’ouvriers allemands mobilisée dans les industries de guerre. Pour permettre d’autre part à ces industries de poursuivre leur gigantesque effort de guerre, il fallait envisager de recruter de gré ou de force, de la main-d’œuvre étrangère.

Le Gouverneur général von Bissing était conscient que cette déportation allait engendrer tant en Belgique qu’à l’étranger, une explosion de colère qui allait ruiner ses tentatives de démembrement de l’État belge. Les premières déportations débutèrent immédiatement après la publication de l’arrêté du 3 octobre. Elles soulevèrent des réactions indignées de la part de toutes les couches de la population, de Charles Magnette au cardinal Mercier, des syndicats ouvriers aux corps constitués. De son côté, le gouvernement belge du Havre mobilisa l’opinion publique des pays neutres et amis contre la « traite des blancs ».

La déportation atteignit Saint-Hubert et les environs, le samedi 9 décembre 1916. Ce jour-là, 78 habitants de Saint-Hubert prirent le chemin du camp de Soltau. Malgré son importance et ses répercussions, la déportation n’a pas laissé de grandes traces dans les documents officiels belges, aussi publions-nous la liste des déportés de Saint-Hubert, telle qu’elle existe dans les archives de la ville⁶.

3. PASSELECQ (F.), *Les déportations belges...*, p. 200-208.

4. Archives de l’État à Saint-Hubert, Comité provincial de Secours et d’Alimentation, fonds non classé, aide-mémoire à l’usage des comités locaux, Secours-Travail, Règlement.

5. PASSELECQ (F.), *Les déportations belges...*, p. 127.

6. Archives de la Ville de Saint-Hubert, farde déportation 1914-1918, document aimablement communiqué par M. L. Borcy.



▲ FIG. 1 – Archives de l'État à Saint-Hubert, C.E.V. n° 56. Reproduction de la déclaration du baron Beyens, ministre des Affaires étrangères à l'Associated Press dans le quotidien belge Le XX^e Siècle du 10 novembre 1916. La déclaration du ministre visait à mobiliser l'opinion publique des pays neutres et des États-Unis en particulier contre les déportations. (Photo Archives de l'État à Saint-Hubert)



▲ FIG. 2 – Archives de l'État à Saint-Hubert, C.E.V. n° 56, 16 novembre 1916. Réponse du roi Albert au télégramme de ses ministres à l'occasion de sa fête patronale. Le roi y dénonce l'esclavage imposé à son peuple et demande l'intervention des États neutres. Cf. PASSELECO (F.), Les déportations belges..., p. 369. (Photo Archives de l'État à Saint-Hubert)

Selon les déclarations des bourgmestres rédigées en juin 1919⁷, il y aurait eu pour la durée de la guerre, 14 déportés à Arville, 16 à Awenne, 12 à Hatrival, 82 à Saint-Hubert, 13 à Vesqueville⁸. Il subsiste 9 dossiers de déportés de Hatrival

7. Archives de l'État à Saint-Hubert, Commission d'enquête sur la violation du Droit des gens, n° 124. La liste des déportés d'Arville est annexée à la déclaration du bourgmestre: LEONET Arthur, GABRIEL Clément, BERTHOLET Achille, JACQUEMIN Alphonse, MARCHAL Emile, DEBIERE Nestor, DOUNY Marcel, DEBIERE Adrien, DOSIMONT Albert, GILLET Lucien, GILLET Emile, MAUCQ Marcel, LOZET Maurice, LOUIS Julien, GATIN Paul, GATIN Jules et MARCHAL Jules avaient été condamnés à 1 mois de prison par l'occupant, JACQUEMIN Maurice et SEVERIN Léonard avaient été condamnés à 5 mois.
8. Nous devons la liste des déportés de Vesqueville à l'amabilité de M. Jules Gillard, membre du cercle « Terre et Abbaye de Saint-Hubert » : GILLARD René, GILLARD Emile, GILLARD Henri, GILLARD Hubert, LAROCHE Nestor, BOMBLÉ Jules, BOMBLÉ François, BOULARD Maurice, ANSIAUX Walter,

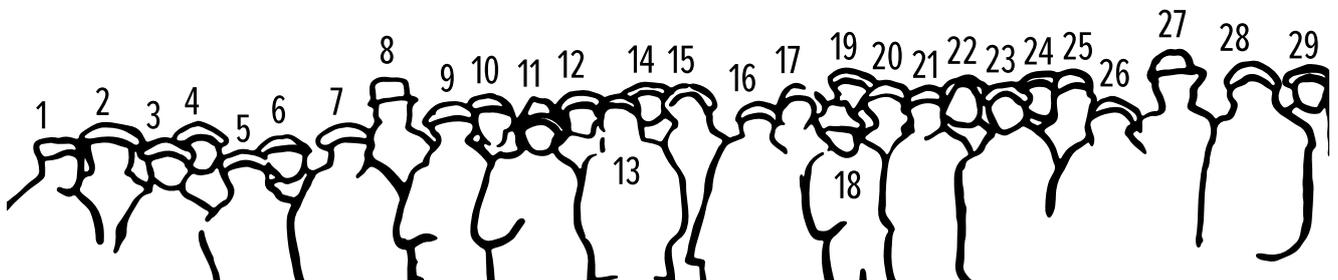
LES DÉPORTÉS DE SAINT-HUBERT AVEC LA DATE DE LEUR RETOUR EN 1917

ANDRÉ Paul (24/01)	DEVAUX Jean Albert (16/02)	LEFEBVRE Lucien (24/01)
BÂTON Michel (31/05)	ÉTIENNE Constant (16/02)	LEJEUNE Henri (16/02)
BAY Georges (19/03)	ÉTIENNE Joseph (13/07)	LÉONET Edouard (24/01)
BAY Henri (18/01)	FÉLIX Maurice (13/02)	LOTHAIRE François (13/07)
BERTHOLET Fernand (16/02)	FIEVETZ Pierre (16/02)	LOTHAIRE Jules (13/02)
BERTHOLET Henri (24/01)	GILLARD Alexis (3/03)	LOTHAIRE Léon (16/02)
BONHIVERS Ernest (23/02)	GILLARD Auguste (6/02)	MADANT Maximilien (3/03)
BROLET Alphonse (13/02)	GILLARD Henri (16/02)	MAUCQ Joseph (10/10)
CHALON Jules (13/02)	GOETZ Georges (28/07)	MAZIER Vital (13/02)
CHALON-COLLE Jules (13/02)	GOOSSE Albert (2/04)	MEESTERS Richard (19/02)
CHALON Norbert (16/02)	GOOSSE Georges (6/02)	PASSAGER Jean (6/02)
CHALON René (3/03)	GUÉRISSE Léopold (13/02)	RONQUART Georges (17/06)
CHALON Victor (16/02)	GUÉRISSE Louis (13/02)	SCHINCKUS Albert (16/02)
CHARDOME Armand (19/03)	GUILLAUME Alphonse (3/03)	SIBIET Alphonse (13/02)
CHARDOME Joseph (17/06)	GUILLAUME Henri (10/07)	SQUELIN Marcel (28/01)
CHARDOME Louis (13/02)	HASTIR Paul (13/02)	STERNOTTE Charles (3/03)
CHARDOME Paul (16/02)	HUBERTY Omer (16/02)	STOZ Lucien (16/02)
CHARDOME Victor (27/04)	JAMOTTE Emile (16/02)	SULEAU Albert (13/02)
CHARLIER Robert (16/02)	JAMOTTE Hubert (23/02)	THERER Albert (16/02)
CLAUDE Adolphe (16/02)	JAMOTTE Mathieu (3/03)	THERER Armand (13/02)
COLLE Henri (10/07)	JORIS Gaston (22/03)	THERER François (16/02)
COLLIN Édouard (17/06)	KOOB Léon (17/06)	THIRY Arthur (10/07)
CORBION Marcel (16/02)	LABIOUSE Armand (17/06)	THIRY Auguste (17/06)
DEHART Théophile (13/02)	LABIOUSE Léon (16/02)	THOMAS Désiré (16/02)
DELAISSE Georges (13/02)	LECLÈRE Jacques (16/02)	TITEUX Joseph (16/02)
DELAISSE René (16/02)	LECOQ Fernand (17/06)	
DEMELLE Henri (20/02)	LEFEBVRE Ernest (16/01)	



▲ FIG. 3 – 9 décembre 1916 : des déportés de Saint-Hubert à la gare du vicinal, avant le départ pour Poix où eut lieu le « triage » qui devait décider de les emmener en captivité. (Photo collection Gilbert Hotton)

▼ FIG. 4 – Selon l'identification opérée par M. Gilbert Hotton, on peut reconnaître de gauche à droite : 1, DELAISSE René; 2, FÉLIX Maurice; 3, DELAISSE Georges; 4, BROLET Alphonse; 5, GILLARD Auguste; 6, GOOSSE Georges; 7, THERER François; 8, STOZ Lucien; 9, LOTHAIRE Jules; 10, CHARLIER Robert; 11, FIÉVET Robert; 12, LÉONET Édouard; 13, CHARDOME Louis; 14, CLAUDE Adolphe (?); 15, SIBIET Alphonse; 16, LEFEBVRE Lucien; 17, LEFEBVRE Ernest; 18, LABIOUSE Armand; 19, non identifié; 20, idem; 21, THOMAS Désiré; 22, MAZIER Vital; 23, CHALON Jules; 24, non identifié; 25, BAY Henri; 26, DEVAUX Jean; 27, HASTIR Paul; 28, DEHART Théophile; 29, BERTHOLET Henri.



dans les archives de la Commission centrale des Déportés, Réquisitionnés et Prisonniers civils⁹.

Il apparaît à l'examen que 5 des déportés de Hatrival (Debière Joseph, François Félicien, Gourdange Arille, Maury Auguste et Piquart Léon) étaient des agents des chemins de fer et non des chômeurs. Les agents des chemins de fer furent en effet les premiers à refuser de travailler pour l'ennemi ; aussi dès 1915, nombre de cheminots furent-ils arrêtés, jugés et condamnés par les tribunaux allemands. Ainsi, François Félicien et Gourdange Arille avaient été arrêtés le 20 décembre 1915 et condamnés le 5 janvier 1916 à 6 mois de prison, pour refus de travail. Ils furent incarcérés à Witlich, Trèves et Arlon et relâchés le 7 avril 1916. Maury Auguste et Piquart Léon avaient été arrêtés le 9 avril 1916 et emprisonnés à Witlich jusqu'au 9 juillet de la même année. Debière Joseph avait été déporté à Soltau du 9 décembre 1916 au 6 janvier 1917, il avait ensuite été transféré à Luchtenburst du 7 janvier 1917 au 5 février et à Lohne du 6 février au 4 juin 1917.

Hotton Ernest avait été déporté à Guben du 30 novembre 1916 au 2 mars 1917. François Albert fut également déporté avant la grande rafle du 9 décembre ; il séjourna à Cassel du 2 décembre 1916 au 2 avril 1917. Duchêne Paul fut déporté du 9 décembre 1916 au 13 février 1917 à Soltau. Schmitz Victor fut déporté du 7 décembre 1917 au 2 mai 1918 à Munster. Pour procéder à la déportation de 1916, les autorités allemandes appliquèrent un plan uniforme¹⁰. Elles se procuraient les listes des chômeurs en menaçant les autorités locales ; elles utilisaient également les renseignements recueillis à la faveur du contrôle des hommes en état de porter les armes, astreints à comparaître périodiquement devant des bureaux spéciaux. Toutes ces personnes étaient convoquées indistinctement. Un examen corporel sommaire permettait d'établir un certain triage. Les individus valides pouvaient opter entre la signature d'un engagement « volontaire » de travail bien rémunéré en Allemagne et la déportation avec astreinte au travail et salaire réduit. Gardés dans des locaux divers, ils étaient transférés par trains entiers vers l'Allemagne.

Nous disposons de 3 témoignages inédits¹¹ d'habitants de Saint-Hubert, dont l'identité n'est pas citée, mais il s'agit de 3 jeunes gens évadés de Belgique et venus s'engager à Folkestone, dans l'armée belge. Avant de procéder à leur incorporation, ils étaient interrogés sur les conditions de vie dans les localités occupées. Leurs témoignages permettaient aux autorités belges de prendre le pouls de leurs compatriotes. Le résumé des dépositions était transmis au ministre d'État

ANSIAUX Numa, MACK Joseph, HENNEAUX René, SANZO Lucien, PIERLOT Constant avait été déporté avec Bras.

9. Archives de l'État à Saint-Hubert, Commission centrale des déportés, n° 121, farde Hatrival.

10. PASSELECQ (F.), *Déportation et travail forcé...*, p. 103 et 113.

11. Archives de l'État à Saint-Hubert, C.E.V., n° 57. Rapports de Henri Davignon du 19 avril 1918, pour la période du 5 février au 26 mars 1918, et du 22 août 1918, pour la période du 24 mai au 20 juin 1918.

Coreman, président de la Commission d'Enquête sur les violations du Droit des gens à Sainte Adresse. Ainsi, selon les déclarations de 2 engagés de Saint-Hubert, la déportation de décembre 1916 aurait touché une centaine d'hommes déportés à Soltau, Munster et Alten-Grabau. Tous les déportés avaient dû signer un contrat de travail, sous la menace. Le régime des camps de déportation est qualifié de déplorable. Les déportés ne recevaient le matin que de la soupe claire et un bout de pain moisi, à midi un hareng et de la soupe avec 2 pommes de terre, le soir un ersatz de café avec un morceau de pain. La vermine abondait dans les affreux baraquements. Tous les témoignages s'accordent à dire que les déportés rentraient au pays affaiblis et malades. Un témoin de Saint-Hubert affirme que plusieurs des déportés qu'il a vus rentrer étaient à la mort et ont dû rester plusieurs mois au lit. Un autre témoin fait remarquer que les déportés avaient tous la figure gonflée.

Lors du départ des déportés pour l'Allemagne, les soldats allemands repoussaient les femmes et les enfants à coups de crosse. Plusieurs de ces malheureuses furent blessées et hospitalisées. Des hommes d'âge furent souffletés et renversés par terre à coups de poing par les soldats allemands. Tous les témoins s'accordent à dire que la situation alimentaire était très mauvaise en Belgique. Un témoin de Saint-Hubert rapporte que dans ces parages l'on se nourrissait seulement de pain, de pommes de terre et de rutabagas. L'on ne pouvait obtenir de la viande qu'une fois par mois et à des prix fabuleux (le beurre se vendait à 30 F le kilo, le café à 70 F, le lard à 25 F).

Le rapport rédigé par l'Administration communale au lendemain de la guerre et dont le texte est publié en annexe fait écho à la déportation de 1916. Il était adressé au juge de paix suppléant et il a servi à rédiger le rapport destiné au procureur général sur l'ensemble des violations au Droit commises par les troupes occupantes¹². Ce texte est précieux, car le rapport original a disparu lors de l'exode de 1940.

12. Archives de la Ville de Saint-Hubert, registre de la correspondance expédiée du 18 juillet 1919 au 6 juin 1935, n° 6807 du 29 mars 1921.

ANNEXE

COPIE DU RAPPORT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAINT-HUBERT¹

« Conformément aux instructions de Mr le Procureur du Roi de Neufchâteau concernant les violations du Droit des Gens, j'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous différents cas relatifs à la ville de Saint-Hubert.

1. Vers la première quinzaine du mois d'août 1914, des troupes allemandes arrivèrent à Saint-Hubert et s'installèrent à la ferme de Chermont, dépendance de cette ville. Le sieur Servais Fernand fermier, arbore le drapeau de la Croix-Rouge sans aucune autorisation en haut du toit. Cette ferme étant située sur un point culminant, le drapeau était vu des alentours, au même moment des soldats français venant du territoire de Arville, voyant le drapeau de Croix-Rouge s'approchèrent de la ferme et aussitôt furent reçus à coup de fusil par les Allemands, deux officiers français, furent blessés gravement.
2. Toujours en août 1914, les troupes allemandes ont commis de nombreux pillages, notamment la ferme de Hurtebize, située à 2 kilomètres de la ville et dépendant de Saint-Hubert. Tous les meubles furent brisés ou volés, les linges et les chambres remplis d'ordures.
3. Ils pillèrent aussi des magasins entre autres le gérant de la succursale Delhaize et Cie – Biron-Lahaye Edmond.
4. Volant aussi des chevaux et du bétail à MM. Bochkoltz Henri, Raison Victor, Pécheur Lucien, Sternotte Joseph, Bremond Isidore, Raes Émile, Pierrard Joseph, Pécheur Georges, Melle Daniel, tous de cette ville.
5. Réquisitionnèrent les voituriers suivants : Collin Victor, Bay Alexis, Colle Jules, Sternotte Armand, Servais Fernand et enlevèrent chevaux et charrettes. Ils volèrent en même temps un camion de Mr H. Bockholtz.
6. Deux chevaux et camions furent réquisitionnés au mois d'août 1914, pour le service de la Croix-Rouge au sieur Chalon Marcel et retenus par les troupes allemandes le 7 septembre, même année à Wadelincourt. La réquisition fut conservée par un officier allemand du nom de Véber ou de Mauser, ou le compagnon de ceux-ci, avec promesse de lui remettre à l'arrivée à Libin. La remise de l'attelage fut continuellement différée au lendemain et toujours à la prochaine localité et cela dura jusqu'au 8 septembre 1914, date à laquelle, le sieur Chalon Marcel parvint à s'échapper furtivement. Les intéressés ci-dessus, revendiquèrent et leurs réclamations ne furent pas admises par la Commission allemande chargée du règlement des indemnités.

1. Archives de la Ville de Saint-Hubert, registre de la correspondance expédiée du 18 juillet 1919 au 6 juin 1935, n° 6807 du 29 mars 1921

7. Ils ont réquisitionné pendant l'occupation, plusieurs voituriers pour le transport des arbres provenant de la forêt d'Arville, à la gare de Poix.
8. Le 9 décembre 1916, triste journée, il y a eu 78 jeunes gens et hommes mariés déportés en Allemagne.
9. Les Allemands coupèrent et saisirent des bois et offrirent de les payer au prix de 1914. L'administration refusa le paiement, ainsi que le cubage fait par l'année allemande. L'administration communale fit mesurer tous les arbres abattus par les Allemands par les agents forestiers pour en réclamer plus tard le paiement.
10. La ville a été condamnée 1, à une amende de 1 000 fr. pour le motif que deux chiens du commandant de place sont morts empoisonnés; 2, à une amende de 1 000 marcks, parce que plusieurs jeunes gens avaient passé la frontière ou cherché à passer.
11. Autres condamnations de particuliers : 1, Mr Auguste Chalon à une amende de 1 000 fr. pour avoir refusé de tirer ses clôtures de fil de fer; 2, plusieurs personnes furent condamnées par le Tribunal de Marche à des peines de un an, 18 mois, 15 mois, 7 mois, 4 ans, de prison avec amendes de 2 et 3 000 fr. parce qu'elles avaient su que leurs fils voulaient passer la frontière ou avait favorisé le passage ou avait tenté de passer ou avoir excité les jeunes gens à s'enrôler à l'armée belge. Monsieur le Notaire Dassonville, échevin de la ville a été interné 11 jours à la prison de Marche, comme soupçonné d'avoir aidé pécuniairement des jeunes gens à passer. Le 14 juin 1919 (sic), Mr Paul Poncelet Bourgmestre de la ville de Saint-Hubert a été arrêté conduit à la prison de Marche, où il a subi une détention de 19 jours pour le même motif que Mr le Notaire Dassonville, et comme responsable des jeunes gens qui avaient cherché à passer la frontière. Mr Jules Félix de cette ville, accusé d'espionnage fut condamné à mort à quelque temps après, sa peine fut commuée à celle des travaux forcés à perpétués (sic).
12. En 1915, est arrivé dans la ville, un certain nombre d'évacués français des régions de Lambersart et autres, avec ordre de les héberger et de les nourrir, de les cantonner à l'école de Bienfaisance de l'État, et de ne pas les laisser sortir.
13. Les Allemands ont exigé de force d'avoir des hommes pour le rétablissement du pont de Mirwart.
14. Le nommé Martin Laurent, petit cultivateur, a été tué par un soldat allemand pendant l'armistice (13 nov. 1918). Une enquête a été faite immédiatement par Mr le Juge de Paix et aucune suite encore n'a été donnée à cette affaire.
15. Plus de cinquante personnes ont été condamnées à des amendes variant de 15 à 750 marcks pour différents motifs (transport sans autorisation de pommes de terre, non-fourniture d'avoine ou incomplète, etc...). »

LES DÉPORTATIONS BELGES

Protestation du Conseil provincial et de la Députation permanente de la Province du Luxembourg ainsi que des Sénateurs et Députés de cette province au Gouverneur général von Bissing (13 nov. 1916).

Bruxelles, le 13 novembre 1916.

A Son Excellence Monsieur le Baron von Bissing,
Gouverneur général en Belgique,
Bruxelles.

Excellence,

Nos populations sont profondément étonnées et indignées des déportations d'ouvriers qui se poursuivent dans la région des Hautes et de la Province du Gouvernement Général.

Nos pères de famille, des jeunes gens sont violemment arrachés de leurs foyers pour être enrôlés, hors de nos frontières, à un travail forcé.

A Tournai, par des officiers placés dans les tranchées et représentés dans la presse comme, on fait prévoir l'apparition de nos hommes de violence, non seulement aux hommes mais aux femmes, et pour les rassurer, on leur fait la promesse que dans un certain nombre d'emplois à des travaux exposés au feu.

Quelque justification que l'on puisse tenter, on oblige des citoyens à travailler contre leur Patrie.

On contraind des pères et des fils à combattre leurs fils et leurs pères, qui, avec un courage au-delà de leurs forces ont dû rendre hommage, l'honneur sans distinction, depuis le commencement de la guerre, pour la défense du sol et l'honneur national.

Nos populations rurales sentent combien tout cela est contraire non seulement au droit positif, qu'elles ignorent, mais au droit que la nature a gravé au plus profond du cœur de tout homme.

Elles envisagent l'avenir avec terreur, parce que, se représentant les souffrances déjà endurées, elles n'avaient pu imaginer que l'on pourrait aller au-delà. Il n'est pas une ligne droite dans le monde qui puisse se mesurer à des parallèles angulaires et à aussi forte indignation.

Nous regrettons qu'en de pareils moments, qui marquent dans l'histoire une heure ineffaçable, on serait faible à notre conscience que de ne pas élever la voix pour formuler les plus énergiques protestations, et ce, d'autant plus haut que, dans ces moments de deuil et d'angoisse désespérée, la presse allemande — suprême injure — attribue au monde que les ouvriers belges acceptent avec joie ces décrets qu'ils manifestent.

Nous n'avons pas à examiner si le chômage auquel les mesures prises semblent vouloir porter, n'a pas été provoqué indirectement par la désorganisation des transports, la saisie des machines agricoles et des outils, l'embargo sur les marchandises, les réquisitions constantes, l'interdiction des trafics, la mise sous séquestre des usines industrielles et des industries elles-mêmes.

Une chose est incontestable, c'est qu'en ce qui concerne la Province du Luxembourg un nom de laquelle nous intervenons, le chômage n'y est pas plus grave que d'autres régions du pays. Il a connu le premier toutes les horreurs et les atrocités de la guerre : l'invasion, les combats, les incendies, les fusillades, les déportations, les exécutions injustes. Malgré tous ces deuil et tous ses désastres, notre vaillante population s'est remise au travail, et comme son domaine est presque entièrement agricole, nous avons vu par leur activité normale, coopérant ainsi largement au succès de la vie économique du pays, au milieu de tous les troubles de la guerre.

Aux moments les plus difficiles nous n'avons jamais eu qu'un nombre restreint de chômeurs, et grâce à l'organisation du Comité de Secours, tous sans exception ont été au travail de façon ininterrompue.

Les initiatives prises pour leur fournir ce travail ont eu pour but de leur donner une occupation digne, mais en même temps profitable pour le pays.

Voilà pourquoi, en les a employés à des travaux d'une utilité publique incontestable.

Nos populations ont bien conscience, la population y est peu nombreuse, les ressources financières publiques réduites. Par le fait, des travaux nécessaires avaient dû être négligés ou retardés. Depuis quelques années un grand progrès avait été réalisé. Le programme du Comité de Secours a été uniquement de les poursuivre et de les étendre.

C'est ainsi que, pendant la guerre, il a été exécuté 26 kilomètres de chemins vicinaux, établis ou améliorés, desservant 19.000 hectares de forêts et 25.000 hectares de terrain de culture.

555.000 hectares de terrain. Longueurs ont été réalisées ; les études sont faites pour 275 hectares.

Il a été effectué 1.100 hectares de plantations nouvelles.

Il a été construit 3.000 fossés à fumer et citernes à purin, pour le grand profit de l'hygiène publique et du progrès agricole.

Il a été exécuté des aménagements de canaux, des distributions d'eau, des améliorations d'étables, et toute une série d'entreprises du même intérêt.

Les travaux réalisés à ce jour ont nécessité une dépense totale de 2.540.000 francs représentant presque exclusivement des travaux et dans laquelle les pouvoirs publics, Province, Communes et Etat, n'ont eu à intervenir qu'à concurrence de 1.200.000 francs.

La plupart de ces projets, présentés aux administrations publiques, ont dû être soumis à la Députation Permanente. Celle-ci, avec la scrupuleuse attention qu'elle a toujours mise à accomplir sa mission législative, a examiné, amendé, approuvé ou rejeté ces projets, sans autre préoccupation que celle de l'intérêt public.

Monsieur le Président Civil de la Province qui a, de son côté, procédé à cet examen, pourrait vous en rendre témoignage.

Et voilà que le départ des travailleurs, isolés, subordonnés par la Province et par l'Etat lui-même, sont brusquement interrompus.

Ainsi est créé le chômage au plus grand préjudice des ouvriers des communes et des particuliers.

Pareille entrave officielle apportée à l'activité légitime et utile de nos ouvriers, rend plus lourde encore, si possible, qu'autre part, les mesures prises contre des travailleurs secourus ainsi au chômage, par ceux-là mêmes qui leur en font un reproche, et qui seraient violemment contre eux, à raison de cette intrusion qu'ils ont voulue et créée.

Vous comprendrez, Excellence, parce que nos intentions sont droites, nos arguments positifs, nos griefs fondés sur des principes jusqu'à l'incalculable du droit des gens et du droit naturel fondamental, que, comme hommes, comme citoyens belges, comme mandataires publics, nous considérons comme un devoir de confiance de porter jusqu'à vous nos protestations, avec l'espoir que vous parviendrez à faire arrêter des mesures aussi néfastes.

Nous prions Votre Excellence d'agréer l'assurance de nos sentiments de considération la plus distinguée.

L. LAMBOTTE, président du Conseil provincial ;
FRANCHIMONT, député permanent ;
RONCHOUR, député permanent ;
LONCHAY, député permanent ;
GERARD, député permanent ;
DUCAMP, député permanent ;
Baron A. de PITTEURS-HEGGAERTS, sénateur du Luxembourg ;
du BUS de WARNAFFE, député d'Arion-Marche-Basogne ;
OZEFAY, député d'Arion-Marche-Basogne ;
PONCELLET, député de Neufchâteau-Vion.

Une note-informe établie que le Baron de FAVEREAU, président du Sénat, sénateur du Luxembourg, le Baron ORBAN de XIVRY, secrétaire du Sénat, sénateur de Luxembourg, le Comte A. de LIMBURG STRIEM, député d'Arion, n'ont pas signé cette protestation parce qu'ils ont, antérieurement à l'envoi de celle-ci, perçu de leur signature la lettre des sénateurs et des députés présentée à Bruxelles.

Fig. 5 - AESH, C.E.V. n° 56, 13 novembre 1916. Protestation des élus luxembourgeois contre les déportations. Ils rappellent au gouverneur général von Bissing les efforts consentis par le Comité de Secours pour réduire le chômage. Le gouvernement belge donna une grande publicité à cette protestation ainsi qu'à toutes celles émises en cette occasion en les faisant imprimer et diffuser dans les pays neutres. (Photo AESH)

NOS PUBLICATIONS

Les tables des matières sont disponibles sur notre site www.sha.be.

Saint-Hubert d'Ardenne, Cahiers d'histoire

- Tome I, 1977 et réimpression 1983 épuisé
- Tome II, 1978 ou réimpression 1989 17 €
- Tome III, 1979 réimpression 1985 15 €
- Tome IV, 1980 épuisé
- Tome V, 1981 23 €
- Tome VI, 1982 23 €
- Tome VII, 1983 23 €
- Tome VIII, 1991 30 €
- Tome IX, 2003 25 €
- Tome X, 2004 30 €
- Tome XI, 2007 32 €

Saint-Hubert d'Ardenne, Bulletin semestriel

Tous les numéros, depuis le 01-2014, à l'unité 7 €

Autres publications

Catalogue de l'exposition tenue à Saint-Hubert
dans le cadre de l'année des abbayes, 1973 20 €

Frais d'envoi

Pour toute commande, merci de bien vouloir ajouter les frais d'envoi (port et emballage) :
Belgique : 5 € – Europe : 10 € – autres pays : prendre contact avec le conservateur.

Renseignements

Pour toute question, prendre contact avec le secrétaire ou le conservateur.

- Secrétaire : Thierry Scholtes, secretariat@sha.be
- Conservateur : Jean-Pierre Monnaie, jp.monnaie@hotmail.com

Adresse postale :

Société d'histoire Saint-Hubert d'Ardenne ASBL
route de Poix 24
6870 Saint-Hubert



Les arrêts de la SNCV étaient signalés par un poteau en fonte.
Sur la ligne de Poix à Saint-Hubert, ceux-ci mentionnaient le nom de l'arrêt.
Photo : Georges Colet. © ⓘ